

LA TRIBUNE

de L'A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

Commune du RAYOL-CANADEL

Situation financière

1 Objectif - avertissement

L'objectif de cette Tribune est d'évaluer la situation financière de la commune et plus précisément sa capacité à faire face à de nouveaux investissements¹. Le prochain numéro proposera de nouveaux investissements, les chiffrera et analysera leurs possibilités de financement.

Certaines comparaisons sont faites dans la suite de l'article à partir des données officielles de la strate à laquelle appartient la commune ("commune de 500 à 2000 habitants" – population officielle du Rayol Canadel : 587 habitants). Cette strate, bien qu'officielle, est peu pertinente car elle ne rend pas compte de la spécificité touristique de la commune dont la population est multipliée par dix sur deux mois d'été. De plus, il est généralement admis que les chiffres officiels de recensement sont sous-évalués. Aussi, les conclusions à tirer des comparaisons doivent l'être avec prudence.

2 Rappels généraux sur le budget communal

Le budget communal comporte deux budgets distincts :

- Le budget communal proprement dit, les recettes et les dépenses étant scindées en deux parties :
 - le fonctionnement
 - l'investissement.
- Le budget d'assainissement également scindé en exploitation et investissement.

L'ensemble de ces budgets doit être présenté à l'équilibre et voté chaque année par le Conseil Municipal avant la fin du mois de mars. Le budget primitif est envoyé à l'Etat (Direction des Finances à Bercy, via la Comptabilité Publique - Trésorerie Principale de Saint-Tropez) pour examen. Après avoir procédé à plusieurs ajustements en cours d'année, les résultats définitifs dénommés "comptes administratifs" des deux budgets sont arrêtés par le Conseil Municipal au cours du 1^{er} semestre de l'année suivante et envoyés à la Trésorerie qui valide l'exactitude des comptes².

1 Les recettes

Les recettes du budget sont estimées en fonction des résultats de l'année précédente. Les seules connues avec précision étant celles provenant des impôts locaux, les taux d'imposition étant votés chaque année par le Conseil Municipal ou indiqués par l'administration de l'Etat à savoir:

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les terrains bâtis
- La taxe foncière sur les terrains non bâtis

¹ Les données comptables et financières sont issues de la base de données "alisez2finances.gouv.fr - Département du Var - Commune de Rayol Canadel" pour celles qui vont de 2005 à 2009 et du "compte administratif provisoire", arrêté au 30 novembre 2010.

² Il est rappelé que les communes ne gèrent pas directement leur trésorerie mais seulement des écritures de comptabilité budgétaire, les dépenses et recettes sont payées et encaissées par les Trésoreries principales

- La taxe compensatoire à la taxe professionnelle (indiquée par l'Etat)
- La taxe sur les ordures ménagères

2 Les dépenses

Les dépenses budgétaires sont également estimées, certaines étant connues précisément et étant obligatoires comme les salaires et le remboursement des emprunts. Recettes et dépenses sont ventilées entre le fonctionnement et l'investissement suivant des critères bien établis. Les recettes et dépenses du budget primitif d'assainissement sont arrêtées et ventilées suivant les mêmes règles. Une part des recettes du budget communal viendra éventuellement abonder les recettes du budget d'assainissement.

Ces budgets pourront être ajustés à la marge plusieurs fois dans l'année.

3 Du fonctionnement à l'investissement au Rayol

La première source de financement des investissements de la commune est l'excédent de fonctionnement qu'il nous faut analyser par ses composantes, les recettes et dépenses de fonctionnement.

1 Recettes de fonctionnement

La totalité des recettes s'élèvent en 2009 à 2 841 000€ dont la majorité provient des impôts locaux (1 674 000€) soit 2 749€ par habitant, à comparer à 535 € pour le reste de la strate.

Les impôts dépendent des taux fiscaux et des bases d'imposition.

Les taux fiscaux

Le volume des recettes est dépendant des "taux fiscaux". La commune vote ses "taux fiscaux" et les adapte en fonction de ses projets et ambitions discutés lors des débats d'orientation budgétaire (DOB). Ces taux, déterminés annuellement par le conseil municipal apparaissent "raisonnables" :

Taxes	2007	2008	2009	Taux voté 2010	Taux moyen strate 2009
Taxe d'habitation	12%	12%	12%	12,00%	10,40%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,71%	13,44%	13,44%	11,95%	14,29%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,65%	23,65%	23,65%	23,65%	44,47%
Taxe professionnelle	12,58%	12,58%	12,58%		12,15%

On observe une forte hausse des taux sur propriétés bâties en 2008 puis une baisse sensible en 2010 conformément aux annonces de la municipalité pour faire face aux seuls besoins de 2008 et 2009. Sur les terrains non bâtis on constate une forte sous-évaluation de la taxation³.

Les bases d'imposition

Les bases d'imposition⁴ sont largement supérieures à la moyenne, ce qui révèle une richesse potentielle élevée : une petite hausse des taux aurait un fort effet de levier sur les recettes fiscales.

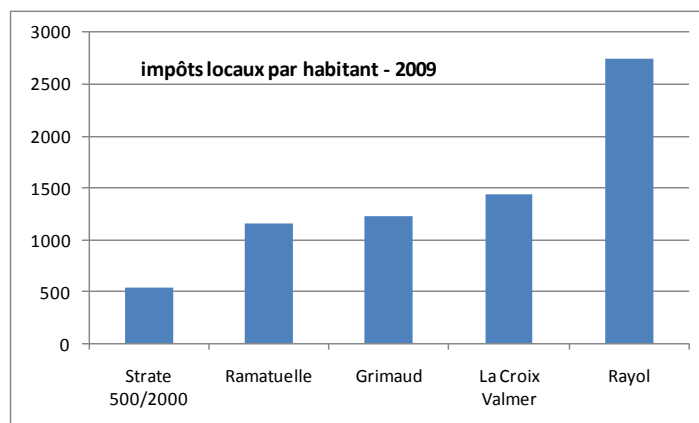
³ Souvent la fiscalité sur les propriétés non bâties est utilisée pour dissuader la spéculation sur les terrains nus. Au Rayol cette taxation est faible.

⁴ Les communes prélèvent les quatre taxes sur des bases d'imposition semblables, qui résultent de décisions nationales et locales. Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Sur ces bases brutes, les collectivités locales ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées. Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits imposés.

Bases nettes imposées au profit de la commune - 2009	euros milliers	euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	7 588	12 927	1343
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 472	7 618	1160
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45	77	53
Taxe professionnelle	859	1 463	1659

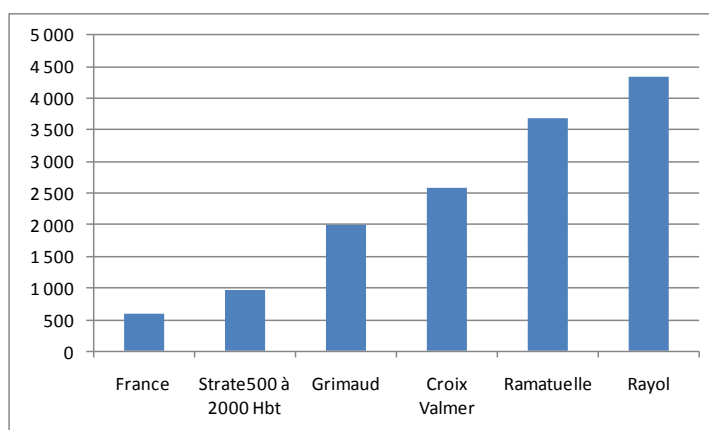
La commune est essentiellement résidentielle, ses ressources proviennent de la taxe d'habitation. Ceci est conforté par le fait que le revenu annuel moyen des habitants est très supérieur à la moyenne : 31 000€/h contre 22 000€ en national. 52% des revenus sont constitués de retraites (27% sur le territoire national).

Les impôts locaux par habitant comparés aux communes voisines se présente ainsi (en €):



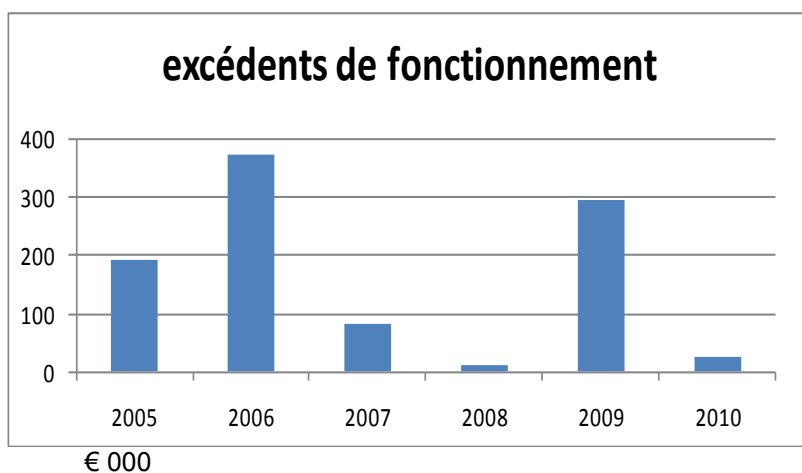
2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 547 000€ soit 4 339 € par habitant en 2009, elles sont élevées, mais néanmoins maîtrisées. La moyenne des communes de 500 à 2 000 habitants n'est que de 959 €.



3 Résultat de fonctionnement

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement donne un résultat. Ce résultat, lorsqu'il est en excédent, permet de dégager des ressources pour financer les investissements de la commune. Pour le Rayol les résultats se présentent ainsi :



Le résultat du fonctionnement de la commune est excédentaire ce qui contribue au financement des investissements.

4 Besoin ou capacité de financement des investissements

Les investissements de la commune ressortent d'un budget spécifique, différent de celui de fonctionnement. Ce budget d'investissement est financé par plusieurs ressources :

- L'excédent de fonctionnement, que l'on vient de voir
- les ressources complémentaires comme les provisions reportées des exercices précédents, les subventions, le fonds de TVA, les cessions d'immeubles, et enfin les emprunts bancaires le cas échéant.

Le tableau suivant résume les budgets d'investissement du Rayol-Canadel et montre comment les ressources du budget d'investissements couvrent les investissements de l'année. On a un besoin ou une capacité de financement selon les années

besoins ou capacité de financement des investissements	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ressources	955	775	1175	2243	1281	999
Emplois	1239	749	1246	1980	1263	458
Besoin de financement	-284		-71			
Capacité de financement		26		263	18	541

€ 000

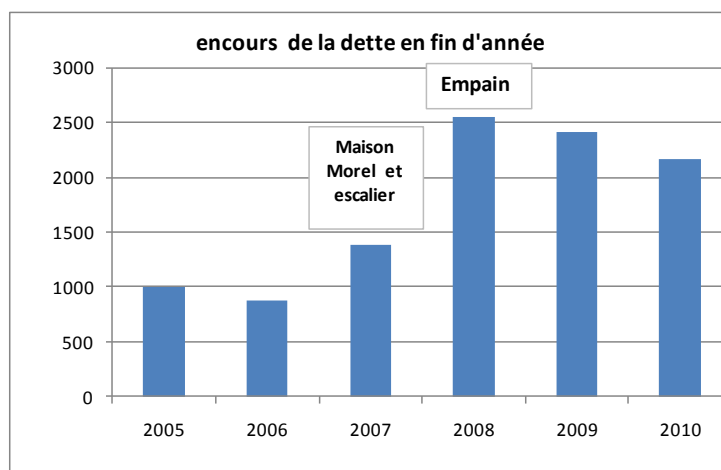
5 Autofinancement net

La capacité d'autofinancement (CAF) nette est constituée par l'excédent du budget de fonctionnement duquel on déduit la charge de remboursement des emprunts (en capital) avant de pouvoir utiliser cet excédent pour de nouveaux investissements :

Autofinancement net						
milliers euros	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excédent brut de fonctionnement	243	418	260	607	655	17
Capacité d'autofinancement = CAF	191	374	228	-133	548	469
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	73	247	140	-229	401	384

6 Endettement

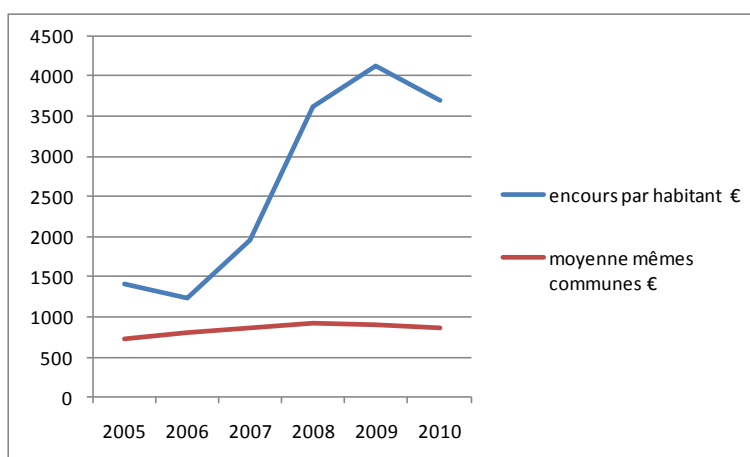
Si la commune ne dispose pas de capacité d'autofinancement nette suffisante pour financer ses investissements, elle doit se tourner vers les banques pour compléter le financement par emprunts. L'"encours" arrêté au 31 décembre de chaque année est la somme en capital des emprunts qui restent à rembourser aux banques :



Par habitant le montant des dettes d'emprunt à rembourser est plus important que celui des communes comparables mais baisse en 2010 du fait des remboursements et de l'absence de nouveaux emprunts:

encours / habitant comparé	2005	2006	2007	2008	2009	2010
encours par habitant(€)	1413	1233	1965	3621	4117	3683
moyenne de la strate (€)	718	796	872	913	899	

2010 Non disponible



Avec 4 117 €/habitant en 2009 le niveau de dette par habitant est élevé à comparer avec 490 €/habitant au niveau national et 1 282 €/habitant par rapport aux communes voisines. Ce ratio est le plus regardé par les banques.

Le remboursement des emprunts capital et intérêt

La règle de comptabilité publique est d'enregistrer les intérêts de la dette en frais de fonctionnement et le remboursement du capital en emplois d'investissement. La somme capital remboursé et intérêts constitue l'annuité de la dette.

Les annuités de remboursement évoluent ainsi (€ 000) sur l'ensemble de la dette:

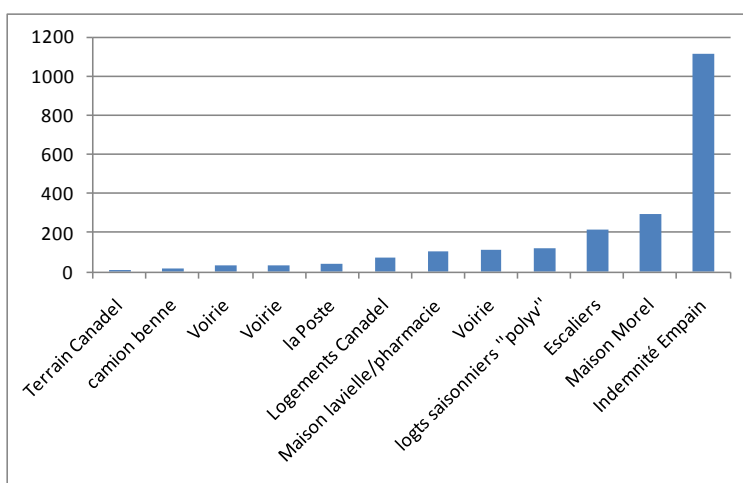
en milliers d'euros	2005	2006	2007	2008	2009	2010
annuités de remboursement (capital et intérêts)	166	170	126	153	255	256

Cas particulier de l'emprunt ZAC Empain

L'emprunt "ZAC Empain" mis en place pour financer la plus grande partie de l'indemnité due par la commune pèse lourdement sur son endettement. Il représente à lui seul la moitié des emprunts à rembourser alors qu'il ne constitue pas un investissement.

A la différence d'une entreprise, une commune n'est pas autorisée à emprunter pour son fonctionnement, seulement pour ses investissements. Or l'indemnité Empain représentant les $\frac{3}{4}$ du budget de fonctionnement il a fallu mettre en place un mécanisme comptable qui permet au budget de fonctionnement "d'emprunter" sur 5 ans au budget d'investissement ce que ce dernier a emprunté aux banques sur 25 ans⁵. Il en résulte que si ces remboursements constituent une lourde charge pour le fonctionnement, l'investissement "bénéficie" d'une ressource supplémentaire pendant 5 ans de 253 145 € (l'annuité) - 50 269 € (le capital remboursé annuellement) = 202 516 €.

La commune rembourse actuellement 12 emprunts dont l'encours se présente ainsi :



Profil des remboursements

Étalé dans le temps, les échéances finales (capital) de remboursement de chacun des emprunts se présentent ainsi :

Profil de remboursement des emprunts		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2030	2031	
emprunts																							
Immeuble au Canadel	5																						
Voirie	35																						
Maison Lavielle/pharmacie	104																						
Camion benne	18																						
Voirie	109																						
la Poste	42																						
Voirie	36																						
logts saisonniers "polyv"	120																						
Maison Morel	292																						
Escaliers	217																						
Indemnité Empain	1114																						
Logements canadel	70																						

⁵ L'emprunt initial s'est élevé à 1 265 625 € sur 25 ans. Le remboursement du capital aux banques par l'investissement est constant (50 629 € par an), les intérêts sont donc dégressifs et sont supportés par le budget de fonctionnement sur 25 ans. Le montant annuel à rembourser par le fonctionnement à l'investissement est de 253 145 €.

Ce graphique montre le profil de remboursement de la dette dans le temps. Il met en évidence le poids très important de l'emprunt "ZAC Empain" dans la durée de l'endettement de la commune⁶ et son impact sur les générations futures.

La durée moyenne pondérée de l'endettement est de 16 ans. Si l'emprunt "ZAC Empain" n'avait pas eu à être mis en place, cette durée moyenne serait ramenée à 8,4 ans, ce qui aurait permis à la commune d'emprunter "plus et mieux".

Comparé aux autres communes de la strate, l'endettement de la commune est 2.4 fois plus élevé. Si l'emprunt "ZAC Empain" avait pu être évité, l'endettement du Rayol ne serait supérieur à la moyenne que de 10% seulement.

4 Conclusion : la commune peut-elle encore emprunter ?

D'autres indicateurs financiers sont à la disposition des banques pour évaluer cette possibilité. On retiendra un premier indicateur appelé "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal" qui permet de mesurer si la commune dispose de marge de manœuvre. C'est un indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes votées par la commune et le "potentiel fiscal"⁷ il mesure la possibilité pour la commune d'augmenter ou non ses impôts. Ce ratio définit un seuil d'alerte à 1.

Pour la commune ce ratio est de 0.72, ce qui illustre un fort potentiel d'augmentation de ses ressources, et, partant de dégager de l'autofinancement.

Un deuxième indicateur est important, le **ratio d'endettement** qui indique la marge de manœuvre en matière de recours à l'emprunt. Ce ratio compare la dette aux recettes de fonctionnement et définit un seuil d'alerte lorsque l'encours de la dette est **supérieur** à 20% (ratio 1,2) aux produits de fonctionnement (en gros les impôts !).

Pour la commune cette proportion montre que la dette est **inférieure** de 10% aux produits de fonctionnement en 2009 et 2010 (ratio d'endettement de 0.9) :

ratio d'endettement	2009	2010
produit de fonctionnement en milliers d'euros	2841	2378
dette en milliers d'euros	2417	2162
ratio d'endettement	0,9	0,9

La commune posséderait donc encore des capacités d'emprunt.

Sur une hypothèse de stabilité des recettes de fonctionnement jusqu'en 2015 il resterait donc une marge théorique d'endettement de 692 000 € à 1 450 000 € selon les années :

évolution du ratio d'endettement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015
produit de fonctionnement	2378	2378	2378	2378	2378	2378
dette en fin d'année	2162	2007	1852	1699	1546	1404
ratio d'endettement	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
ratio à	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
maximum d'endettement 'produits de fonct	2854	2854	2854	2854	2854	2854
possibilité d'emprunt au maximum du ratio	692	847	1002	1155	1308	1450

⁶ Bien que d'une durée longue l'emprunt "logements Canadel" a un très faible impact compte tenu de son montant restant à rembourser : 70 000 € (contre 1 100 000 € pour la ZAC)

⁷ Définition donnée par l'article L 2334 4 du codes des Collectivités Territoriales : "le potentiel fiscal est égal à la somme que produiraient les 4 taxes directes si on appliquait aux bases communales de ces 4 taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Il est donné sur le site alize

Mais si l'on rappelle que c'est en 2013 que le "budget de fonctionnement aura totalement remboursé le budget d'investissement", c'est donc en 2014 que les dépenses de fonctionnement seront mécaniquement allégées de 253 145 €. €. Cette somme pourra tous les ans soit être consacrée à améliorer le fonctionnement soit à alimenter le budget d'investissement.

Le prochain numéro de la Tribune proposera un choix d'investissements, les chiffrera et analysera leurs possibilités de financement.

*
* *



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e), (prénom, nom) _____

Adresse au Rayol Canadel : _____

Adresse autre commune : _____

Téléphone fixe / Mobile : _____

Adresse e-mail : _____

déclare adhérer à l'ADRER après avoir pris connaissance des statuts. Je m'engage à payer la cotisation annuelle due par tout membre de l'Association.

Je joins la somme de 20€ par

- Chèque (préféré)
- Espèces

au titre de la cotisation pour l'année 2011

Fait à : _____

le : _____

Signature de l'adhérent(e)

Merci de remettre ce bulletin au membre du bureau qui vous l'a proposé, ou le retourner à l'adresse suivante :

*ADRER c/o J. Mansiaux
14 avenue des Anglais
83820 Le Rayol-Canadel sur mer*

Les adhésions sont confidentielles. Le fichier des adhérents est confidentiel. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de destruction des données vous concernant en écrivant au siège social de l'Association.

